

Assemblée générale

Mardi 28 mai 2024 à 18h
au local 2-52-101

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la [227^e assemblée générale tenue le 24 avril 2024](#)
 - 4.1 Suites au procès-verbal
5. Information :
 - 5.1 Comité des relations de travail (CRT)
 - 5.2 Négociation et signature
6. Élections (suite et fin) :
 - 6.1 Nomination d'un·e président·e d'élections, d'un·e secrétaire d'élections et de deux scrutatrices ou scrutateurs;
 - 6.2 Élections aux comités institutionnels :
 - 6.2.1 Résolutions départementales à entériner;
 - 6.2.2 Autres postes à combler.
 - 6.3 Élections et nominations sur les comités syndicaux
7. Augmentation du FRS ([recommandation 1](#))
8. [Politique de protection des renseignements personnels](#) ([recommandation 2](#))
9. Divers
10. Levée de l'assemblée.

Evelyne Letendre, secrétaire
22 mai 2024

Recommandations

(7.) Augmentation du Fonds de résistance syndicale (FRS) Recommandation 1

- Considérant le fait que l'argent placé dans le FRS ne constitue pas une dépense, mais plutôt un investissement;
- Considérant qu'il est important d'être solidaires et de laisser aux futures personnes enseignantes un FRS en santé afin qu'iels puissent en bénéficier en temps de grève tout comme nous en avons bénéficié cet automne;
- Considérant l'augmentation du coût de la vie qui fera en sorte que les sommes présentes dans le fonds ne vaudront plus la même chose en 2028;
- Considérant la possibilité que la prochaine négociation soit aussi difficile sinon plus difficile que celle que nous venons de vivre;

« Il est proposé :

- Que la cotisation syndicale augmente de 0,10%, passant de 1,65% à 1,75% du salaire brut, afin de financer le Fonds de résistance syndicale;
- Que le financement du FRS soit rediscuté par l'AG à la signature de la prochaine convention collective (2028);
- Que l'exécutif continue d'évaluer toutes les autres options permettant de renflouer le FRS. »

(8.) Politique de protection des renseignements personnels Recommandation 2

« Que le SPECS adopte la Politique de protection des renseignements personnels préparée par les membres de l'exécutif et présentée en assemblée générale. Que cette politique soit mise en application au cours de l'automne 2024. »